



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 26 mars 2025
Grefe_0134_Préavis édités

Préavis no 10/2025

Réfection et entretien de plusieurs chalets d'alpage

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Poursuivant sa volonté d'entretenir au mieux son patrimoine alpestre bâti, la Municipalité a fait le tour des travaux de moyenne importance à réaliser cette année.

Par ce préavis, des aménagements complémentaires urgents et des réfections de toits nécessaires à la poursuite de l'exploitation de plusieurs de nos chalets d'alpage sont présentés.

NATURE DES TRAVAUX

Charbonnet : Les amodiataires souhaitent améliorer le confort de ce chalet en vue d'une occupation estivale accrue. A ce jour, le tranchage et le chalet ne sont plus utilisés, la fabrication est faite au chalet du Cergio. La famille s'agrandissant, un logement serait le bienvenu. Les locataires ont donc demandé l'autorisation à la Commune de fermer l'entrée pour créer une pièce supplémentaire. Ces travaux seront faits par leur soins et la Commune fournira le matériel, comme c'est régulièrement le cas lors de travaux de minime importance.

Pâquier-Gétaz : La réfection par étape du toit de ce magnifique chalet a été réalisée. Il est temps cette année d'entreprendre la réfection de la « noue » Nord-Est.

Une noue, comme son nom le suggère, est l'endroit où les tavillons de deux pans de toit se rejoignent et se nouent pour fermer le faitage.

Il est également prévu de procéder à la réfection des canalisations entre le tranchage et la fosse qui présentent des défauts occasionnant des odeurs nauséabondes.

Réfection et entretien de plusieurs chalets d'alpage

La Bazine et Pâquier Geneyne : ensuite de l'orage de grêle du 12 août 2024, deux pans des toits de ces chalets doivent être refaits. L'ECA a déjà répondu favorablement pour un tiers des coûts environ, sachant que les tavillons étaient déjà passablement usés.

Pour rappel, ces deux chalets avaient été choisis, au début des années 2000 pour être conservés en tavillons.

Une demande a été faite au Fonds Suisse du Paysage qui s'est engagé à subventionner les sommes de CHF 6'000.00 pour la Bazine et CHF 7'500.00 pour le Pâquier Geneyne. Il est à préciser que ce fonds n'entre en matière que pour la pose de tavillons naturels.

L'Eterpaz : pour des raisons d'hygiène, le sol du tranchage doit être recouvert d'une résine et une canalisation de l'évier à l'égout sera posée sous la dalle.

De manière urgente, le mur et le madrier séparant le tranchage de l'ariau doivent également être rénovés. D'autres travaux liés à cet ariau seront présentés ultérieurement.

Entretien général : La Municipalité profite de ce préavis pour englober quelques entretiens de minime importance, en l'occurrence le remplacement d'une dizaine de portes et volets sur différents chalets d'alpage.

Estimation : Une estimation devra être réalisée par Prométerre pour l'ensemble de notre patrimoine, en vue d'une réflexion générale.

COÛT DES TRAVAUX

Description	Recettes d'investissements	Dépenses d'investissements
Charbonnet, fourniture de matériel		7'000.00
Pâquier Gétaz, noue Nord-Est en tavillons et canalisation		8'500.00
La Bazine et Pâquier Geneyne, couverture en tavillons		177'000.00
L'Eterpaz, résine au tranchage, canalisation, mur et madrier		12'500.00
Portes et volets, divers chalets et ariaux		24'000.00
Estimation de la valeur de nos chalets d'alpage par Prometerre		30'000.00
Divers et imprévus		25'000.00
Subvention ECA pour la réfection des toitures	60'500.00	
Estimation des subventions du Fonds suisse du paysage	13'500.00	
SOUS TOTAUX	CHF 74'000.00	CHF 284'000.00
Solde à charge de la commune		CHF 210'000.00

CONCLUSION

L'agriculture de montagne est fondamentale pour plusieurs raisons, notamment la production de nourriture de base essentielle, la rentabilité des exploitations, mais également et surtout le maintien d'un paysage ouvert et entretenu. Vous n'êtes pas sans savoir que, sans le travail acharné des amodiataires, la forêt aurait repris ses droits.

La Municipalité souhaite offrir à ses locataires des conditions de travail sûres et confortables, dans la mesure des moyens à sa disposition.

Elle s'engage également à réfectionner certains toits en tavillons, conformément à la volonté de ses prédécesseurs.

Aujourd'hui elle vous présente une liste de travaux d'entretien indispensables et vous demande de lui donner les moyens de les réaliser.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal no 10/2025 du 26 mars 2025;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

- **de l'amortissement**

- du montant de CHF 210'000.00 sur une période de 30 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et d'entretien de plusieurs chalets d'alpage communaux.
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 284'000.00
- **de financer ce montant**
 - par une subvention à recevoir de l'ECA estimé à CHF 60'500.00
 - par une subvention à recevoir du Fonds suisse du paysage estimé à CHF 13'500.00
 - Le solde, estimé à CHF 210'000.00 par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 26 mars 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Eric Grandjean

Sophie Matthey